



Louvroil, le Jeudi 26 Mars 2026.

Monsieur Guiseppe ASCONE
Maire de la Ville de LOUVROIL
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Maubeuge-Val-de-Sambre

A

Affichage

Nos Réf : G.A/F.H/AFB
Objet : Convocation du Conseil Municipal.
PJ : dossier du CM.

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes conviés au Conseil Municipal qui se tiendra à la salle des mariages le :

Mercredi 01 Avril 2026 à 18h.

Le conseil municipal est appelé à délibérer sur les points indiqués ci-dessous :

Note de synthèse.

1/ Délégation du Conseil Municipal au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales.

2/ Indemnités des élus.

3/ Exonération des pénalités de retard pour le Marché Aires de Jeux.

4/ Information sur les décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Locales.

Je vous prie d'agréer, **Mesdames, Messieurs**, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Guiseppe ASCONE

